

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

Établissement central de l'administration  
et du soutien de la gendarmerie nationale

**Décision n° 1034406 du 1<sup>er</sup> décembre 2010 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2011 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de l'établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale – branche « administrative »**

NOR : IOCJ1029448S

Le directeur de l'établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière ;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 23 novembre 2010,

Décide :

Le tableau d'avancement pour l'année 2011 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de l'établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale – branche « administrative » – est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, les adjudants-chefs :

Auger Philippe	Nigend : 110 109
Dujardin Patrick	Nigend : 125 708
Leulier Francis	Nigend : 96 718

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants :

Palier Jean-Pierre	Nigend : 124 314
Govin François	Nigend : 132 691

Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis-chefs :

Schweitzer Jean-Charles	Nigend : 170 829
Thevenot Jean-Marie	Nigend : 95 573
Reverse Hugues	Nigend : 115 694

Fait le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

*Le colonel,*  
*directeur de l'établissement central de l'administration*  
*et du soutien de la gendarmerie nationale,*  
F. RONDOT